



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Formation aide-soignant

Question écrite n° 27390

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mesure numéro 24 du rapport remis par Mme El Khomri à sa prédécesseure pour mettre sur pied un plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge. Partant du constat que le vieillissement de la population nécessitera un fort besoin de recrutement dans les métiers d'aide à la personne, la mesure numéro 24 de ce rapport envisage de supprimer le concours d'aide-soignante dès 2021. Cette perspective inquiète les élèves qui se sont engagés en septembre 2019 sur une année préparatoire à ce concours. Pour répondre à cette inquiétude, il souhaiterait savoir quelles solutions le Gouvernement entend mettre en œuvre en faveur de ces candidats. Il lui demande notamment si l'inscription sera maintenue *via* un concours au premier semestre 2020, et s'il existera un statut différent entre les personnes sortant d'une année préparatoire et celles inscrites *via* parcours sup.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27390

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2020](#), page 1846

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)